

# Antipiratage et taxe sur les opérateurs : pour X.Niel (Free), le gouvernement se trompe

Xavier Niel, l'un des dirigeants du groupe Iliad, n'a pas la langue dans sa poche. La maison mère de la société Free, le futur deuxième fournisseur d'accès internet français est l'un des premiers concernés par la loi « **Création et Internet** ».

Rappelons que le texte, selon le principe de la riposte graduée, institue le principe d'envoi de mails aux internautes coupables de téléchargements illégaux. Les plus récalcitrants risquent selon le texte, une suspension pure et simple de leur abonnement. Cette dernière mesure est loin de susciter une vague de bonheur chez les FAI.

*« Nous avons d'abord envie de nous battre contre la loi Hadopi qui crée une Haute Autorité de lutte contre le piratage sur Internet. Un organisme destiné à donner des coups de bâton sur les doigts des Français », assure Xavier Niel, lors d'une interview accordée au magazine économique Capital. Si le dirigeant affirme l'absence d' »impact » sur les FAI, il refuse en revanche de participer à un « flicage systématique [des] abonnés » .*

En effet, la loi instaure une surveillance des réseaux par les FAI. La mise en place des équipements nécessaire, le succès du filtrage et la faisabilité même du dispositif de surveillance sont largement remis en cause par l' [AFA](#) (association des fournisseurs d'accès et de service internet). Rappelons également que pour l'AFA, dont Xavier Niel se fait l'écho, « la loi pénalise à l'excès les internautes et leurs fournisseurs ».

Interrogé sur la fin de la publicité sur les chaînes publiques et la très probable taxation des FAI et des opérateurs de téléphonie mobile, Xavier Niel dénonce « une prime au mauvais » . Selon lui, l'Etat « ponctionne les secteurs qui marchent au profit de ceux qui ne marchent pas » .

Malgré les protestations diverses provoquées par les deux projets de loi, le gouvernement a conservé sa position.